

5. - LEGISLATION

REFORMES TUNISIENNES

— Décret du 8 février 1951 (J. O. T. du 9 février 1951). Porte création au sein du Palais d'un Cabinet du Souverain. -

— Décret du 8 février 1951 (J. O. T. du 9 février 1951) relatif au Conseil des Ministres du Gouvernement Tunisien.

— Décret du 8 février 1951 (J. O. T. du 9 février 1951) institue des dispositions particulières en période exceptionnelle.

— Décret du 8 février 1951 (J. O. T. du 9 février 1951) relatif à la procédure budgétaire.

— Décret du 8 février 1951 (J. O. T. du 9 février 1951) relatif à l'Administration Générale de la Tunisie.

— Décret du 8 février 1951 (J. O. T. du 9 février 1951) relatif à l'accession aux emplois des Administrations Publiques.

NOMINATION DU DIRECTEUR DU CABINET DU SOUVERAIN

— Décret du 15 février 1951 (J. O. T. du 20 février 1951) nomme le Prince Sidi Chedly Bey, Directeur du Cabinet du Souverain au sein du Palais.

EXEQUATUR

— Exequatur du Consul Général des Etats-Unis d'Amérique à Tunis (J. O. T. du 6 février 1951).

BUDGET

— Arrêté du Directeur des Finances du 7 février 1951 (J. O. T. du 16 février 1951) relatif à la limite d'utilisation des crédits de paiements de travaux neufs.

SAISIES

— Décret du 8 février 1951 (J. O. T. du 13 février 1951) modifie l'article 175 du Code Tunisien de Procédure Civile.

MONNAIE

— Décret du 22 février 1951 (J. O. T. du 27 février 1951) retire aux pièces de cinquante centimes leur cours légal.

TAXE SUR LES TRANSACTIONS

— Arrêté du Directeur des Finances du 4 janvier 1951 (J. O. T. du 2 février 1951) porte application de la taxe sur les transactions.

— Arrêté du Directeur des Finances du 7 février 1951 (J. O. T. du 9 février 1951) modifie l'arrêté du 23 mai 1949 portant application de la taxe sur les transactions.

RECRUTEMENT D'INGENIEURS DES SERVICES AGRICOLES

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 18 janvier 1951 (J. O. T. du 2 février 1951) relatif aux conditions du concours pour le recrutement d'ingénieurs des services agricoles.

DEFENSE ET RESTAURATION DES SOLS

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture du 2 février 1951 (J. O. T. du 6 février 1951) relatif à l'enquête préalable à la fixation des périmètres de défense et de restauration des sols.

BONIFICATIONS AUX SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE STOCKAGE

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 7 février 1951 (J. O. T. du 16 février 1951) accorde aux sociétés coopératives de stockage et de transformation des produits agricoles, des bonifications d'intérêt sur les emprunts contractés par elles.

MARCHE OLEICOLE

— Décret du 15 février 1951 (J. O. T. du 20 février 1951) relatif à la défense du marché oléicole pour la campagne 1950-1951.

PRIX DE VENTE AU DETAIL DES HUILES IMPORTÉES

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie du 5 février 1951 (J. O. T. du 16 février 1951) fixe le prix de vente au détail des huiles importées par le Ravitaillement Tunisien.

DECLARATION DES STOCKS DE FARINE, SEMOULE ET SON

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 2 février 1951 (J. O. T. du 6 février 1951) relatif à la déclaration des stocks de farine, semoule et son et aux redevances applicables sur ces stocks.

EXPORTATION DE VINS

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 7 février 1951 (J. O. T. du 9 février 1951) autorise l'exportation :

1° à destination de la France et de l'Etranger d'un deuxième contingent de vingt mille hectolitres de vins ordinaires et de mouts mutés au soufre;

2° à destination de l'Etranger d'un contingent spécial de cinq mille hectolitres de vins rouges, rosés ou blancs de consommation courante ou de vins classés supérieurs.

PRIX DU CIMENT ARTIFICIEL

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 6 février 1951 (J. O. T. du 13 février 1951) relatif à l'homologation du prix du ciment artificiel de fabrication locale.

PRIX DE VENTE DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX SOLIDES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 26 février 1951 (J. O. T. du 27 février 1951) fixe les prix de vente des combustibles minéraux solides.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

— Circonscriptions dans lesquelles l'assistance gratuite sera assurée par des médecins de libre pratique conventionnés (J. O. T. du 6 février 1951).

COMMISSIONS ARBITRALES DU TRAVAIL

— Décret du 15 février 1951 (J. O. T. du 20 février 1951) relève le taux de compétence des Commissions arbitrales du travail.

ALLOCATIONS AUX VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

— Décret du 22 février 1951 (J. O. T. du 23 février 1951) modifie le décret du 8 septembre 1949 accordant des majorations, bonifications et allocations aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants-droit.

CREDIT DE BONIFICATION D'INTERET AUX HOTELIERS

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie et du Directeur des Finances du 7 février 1951 (J. O. T. du 13 février 1951) relatif à l'attribution d'un crédit de bonification d'intérêt aux hôteliers qui entreprennent la modernisation de leur établissement.

HOTELS ET CHAMBRES MEUBLEES

— Décret du 22 février 1951 (J. O. T. du 27 février 1951) modifie le décret du 12 janvier 1950 portant réglementation des hôtels et chambres meublées.

PARI MUTUEL URBAIN SUR LES COURSES DE FRANCE

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 8 février 1951 (J. O. T. du 13 février 1951) réglemente l'organisation du pari mutuel urbain sur les courses de France.